Procès-verbal de la séance du conseil municipal
Du 4 mars 2020

L'an deux mil vingt, le 4 mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de ALLOINAY, dûment convoqués en date du 24 février 2020, se sont réunis sous la présidence de M. Bernard CHARTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Bernard CHARTIER, Pierre BURGAUD, Jean-Marie VAIE, Maguy LUCQUIAUD, Daniel RAYNEAU, Jean-Paul BOINOT, Rose DONIZEAU, Eric GOUINAUD, Damien GOURICHON, Jennifer TERNY, Daniel MINOT, Jean-François GURGAND, Nadine RENAUD, Monique GOUDIN, Daniel CHOLLET, Jean-Guy RAFFOUX, Pascal DEFRESNE.

Absents : Mmes MM Lionel GIRARD, Valérie VUZÉ, Claude TAFFORIN, Maciej SIUREK (a donné pouvoir à Eric GOUINAUD), Adriana ARIMBAWA.

Secrétaire de séance : Mme Jennifer TERNY

01-04-03-2020

INTERVENTION DE MR BEAUDOUIN – SALLE POLYVALENTE DE GOURNAY

Mr Hervé BEAUDOUIN, architecte, est venu constater l'état du toit de la salle polyvalente de Gournay avec Mr POUPIN de l'entreprise SOPREMA de Poitiers dont le siège est situé à Strasbourg. L'APAVE avait déjà fait une expertise avec l'entreprise LLS. Il présente une proposition faite en collaboration avec CCE Associés, ATES Niort et YAC Ingenierie.

Il présente des photos du toit. Les verrières sont en très mauvais état. Le double vitrage n'est plus étanche. Il propose de les supprimer lors de la réfection de la couverture. Il a constaté qu'un nouveau voligeage a été posé sur l'ancien. Par conséquent il y a une insuffisance du vide d'air et la ventilation est non conforme, ce qui provoque de la condensation.

La proposition est donc de passer d'une couverture froide à une couverture chaude, sans devoir ventiler la sous-face.

Les travaux :

- Dépose du zinc et des verrières latérales, enlever les deux voligeages
- ATES vérifiera la charpente
- Pose d'un nouveau complexe du bas vers le haut :
    - Panneaux à base de bois (21 mm)
    - Pare vapeur
    - Isolant thermique (polyuréthane)
    - Membrane PVC (15/10)
    - Remplacement des deux verrières latérales par quatre lanterneaux occultables électriquement (100x100)

Les travaux annexes :

- dépose des luminaires
- Démolition des deux plafonds

- Réfection du plafond coupe-feu
- Création de parois latérales des puits de jour
- Réfection du plafond acoustique
- Mise en place d'un nouvel éclairage et nouveau câblage
- La laine de verre est à enlever

Estimation :

- Couverture : 87 556.36 € HT
- Second œuvre : 53 943.64 € HT
- Électricité : 26 500.00 € HT
- Montant de la mission : 25 000.00 € HT soit un total de 193 000 € HT
- Mission complémentaire : vérification des installations techniques par rapport aux normes actuelles. Incidence complémentaire hors marché : contrôleur SPS, assurance, bureau de contrôle
- L'inconnu : état de la charpente

Le conseil municipal réagit devant l'estimation des travaux et demande la suppression des lanterneaux.
Mr BEAUDOUIN va donc demander à l'économiste de refaire une estimation.

Il sera nécessaire de faire une déclaration de travaux puis l'appel d'offres. Enfin il faudra trouver un créneau de trois mois pour l'intervention.

Départ de Mr BEAUDOUIN à 21 heures 25

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2020.

02-04-03-2020

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal *:*

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 de la Commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Mr Bernard CHARTIER, maire, laisse la parole à Mr Jean-Marie VAIE, 1er adjoint.

03-04-03-2020

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget de la Commune, lequel s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	- 583 983,98
Recettes	814 913,96
Résultat de l'exercice	**230 929,98**
Résultat de clôture	**993 131,80**

INVESTISSEMENT :

Dépenses	-284 939,52
Recettes	283 568,82
Résultat de l'exercice	**-1 370,70**
Résultat de clôture	**-25 114,82**

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif du Budget 2019 de la Commune, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

04-04-03-2020

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU LOTISSEMENT LES BONIGES DRESSÉ PAR LAURENT BALAVOINE, RECEVEUR

Le Conseil Municipal *:*

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 du lotissement les Boniges et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de

développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Mr Bernard CHARTIER, maire, laisse la parole à Mr Pierre BURGAUD, maire délégué.

05-04-03-2020

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
DU LOTISSEMENT LES BONIGES

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre BURGAUD, Maire délégué, examine le compte administratif de l'exercice 2019 qui s'établit ainsi :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	24 000.73
Recettes	24 000.73
Résultat de l'exercice	0.00
Résultat de clôture	- 24 000.73

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	24 000.73
Recettes	24 000.73
Résultat de l'exercice	0.00
Résultat de clôture	- 12 065.48

Résultat de clôture de l'exercice 2019 (total) : - 36 066.21

Hors de la présence de Monsieur Bernard CHARTIER, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget 2019 du lotissement Les Boniges.

06-04-03-2020

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 : LOTISSEMENT LES BONIGES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, le compte administratif de l'exercice 2019
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de 12 065.48 €

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019	
Virement à la section d'investissement	
Résultat au 31 décembre 2019	- 12 065.48 €
EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2019 - Exécution du virement à la section d'investissement - Affectation complémentaire à la section d'investissement - Affectation à l'excédent reporté DEFICIT AU 31 DECEMBRE 2019 - Déficit à reporter	12 065.48 €

07-04-03-2020

RÉSERVE INCENDIE DE BATAILLÉ

Mr le maire informe l'assemblée que le terrain est prêt, les agents du service technique installent actuellement la clôture. La livraison de la bâche est en attente.
Un compteur sera branché en direct sur le tuyau d'eau de la ferme. Les m3 d'eau seront ainsi indemnisés au GAEC des Grandes Dolines en cas d'utilisation de la citerne.

08-04-03-2020

LOCATION SALLE POLYVALENTE À LA COMMUNE DE CHEF-BOUTONNE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que suite à l'indisponibilité de la salle du foyer pour des raisons techniques, la commune de Chef-Boutonne souhaite louer la salle polyvalente de Gournay pour l'association L.A.Y.R. (Lieu d'Aplomb de Yoga et de Relaxation) et demande à la commune de Alloinay un tarif préférentiel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prêter gracieusement la salle polyvalente de Gournay à la commune de Chef-Boutonne.

DIVERS

Stagiaire : Jean-Charles BAIN fait actuellement un stage avec les agents du service technique, il sera présent 3 semaines en mars, 4 en juin, 4 en septembre et reviendra en février 2021.

Jeux : Le conseil municipal s'est déplacé samedi 29 février à Gournay et à Loizé pour faire le point sur les jeux.

- A Gournay, il est décidé de décaisser, remettre du sable, changer le toboggan de sens et clôturer cette partie. La question se pose pour l'abattage ou non du saule.

- A Loizé, le travail sera le même. Par contre le toboggan est en mauvais état. Il est décidé de garder l'ossature pour le refaire.

- Pour Les Alleuds, 2 ou 3 jeux seront installés en face de la salle des fêtes.

Le conseil municipal s'est également rendu à l'église et au cimetière de Loizé, suite à l'aménagement qui a été fait. La nouvelle entrée met en valeur le cimetière, cette partie est bien aménagée avec les plantations qui l'agrémentent.

La Boudranche : la construction de bâtiments photovoltaïques va commencer à la Boudranche. Mr le maire déplore les travaux qui seront fait en mai juin pour passer l'électricité de l'impasse des prés à la route de Lezay, via la Route Principale qui est juste refaite.

Départ de Pierre BURGAUD à 22 h 45.

Bataillé : Damien GOURICHON fait remarquer que suite aux travaux à Bataillé, la route est en mauvais état. L'entreprise doit réparer les dégradations.

D 948 : Les plans des travaux de la D 948 sont présentés à l'assemblée.

- La Brunette : mise en place d'un rond-point, avec la création d'une nouvelle voie pour aller à la Chapelle Pouilloux et d'un bassin d'orage

- Chaignepain : création d'un rond-point. Un accès pour les agriculteurs sera aménagé, un chemin et un chemin piétonnier. Un passage piéton sera également créé au niveau du rond-point. Un bassin d'orage sera aménagé dans la parcelle de Mr QUINTARD. Le chemin qui vient de Les Alleuds sera fermé.

- Gournay-Maisonnay : un pont sera construit, la route de Gournay-Saint-Vincent passera en-dessous de celui-ci. Il n'y aura pas de bretelles d'accès mais une route parallèle du pont à La Verdinière.

Pour cette dernière réunion du mandat, Mr le maire remercie l'assemblée pour le travail accompli. Un clin d'œil et remerciement à Jean-François GURGAND, présent au sein du conseil municipal depuis 19 ans. Remerciements à Rose DONIZEAU, présente depuis 2001, pour son dévouement au sein de la commune de Les Alleuds puis de Alloinay et du CCAS où elle a été très impliquée et appréciée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.